

## **Salaires : moins d'un·e enseignant·e sur 3 concerné·e par la revalorisation !**

Le Ministre de l'Éducation nationale a précisé les annonces concernant la revalorisation des salaires des personnels : les augmentations prévues pour septembre 2023 ne concernent que les personnels enseignants titulaires dont l'ancienneté est inférieure à une dizaine d'années. Environ 63% des personnels s'en verraient exclus pourtant elles et ils subissent de plein fouet l'inflation qui dégrade leurs conditions de vie.

Le Ministre Pap Ndiaye opère un tour de passe-passe étonnant en affirmant que les personnels en milieu de carrière seront augmentés. Or le milieu de carrière concerne des personnels dont l'ancienneté s'élève à 20 ans et non à 10 ans de service. Alors que les salaires des personnels titulaires sont définis par des grilles nationales, celles-ci risquent d'être fortement tassées si le Ministre n'augmente que les personnels en début de carrière. La rémunération risque de n'augmenter que très lentement après 10ans de carrière.

Le manque d'attractivité ne concerne pas uniquement les enseignant·es. Les services de l'Éducation nationale peinent à recruter des personnels AESH, des infirmier·es, des Assistant·es de Service Social, des personnels administratifs et techniques en raison des bas salaires qui leur sont imposés.

Pour SUD éducation, il y a urgence à augmenter les salaires de tous les personnels titulaires et non titulaires. En 2021, Total a fait 18 milliards d'euros de profits et le CAC 40 a vu ses profits quadrupler avec 174 milliards d'euros, les entreprises qui polluent sont aussi celles qui enrichissent le plus leurs patrons et leurs actionnaires, notre employeur doit prendre des vraies mesures pour augmenter véritablement les salaires des personnels de

l'Éducation nationale. Il lui suffit de mettre à contribution les plus riches.

SUD éducation appelle les personnels à faire grève le 29 septembre pour l'augmentation des salaires à l'appel des organisations syndicales interprofessionnelles SUD-Solidaires, FSU et CGT.

**SUD éducation revendique :**

- **une augmentation immédiate de 400 euros des salaires et un SMIC à 2200 euros bruts.**
- **une refonte des grilles indiciaires des agents, pour garantir que plus les salaires sont faibles, plus ils seront augmentés**
- **la garantie que les précaires bénéficient de la même grille pour leurs salaires, tenant compte de toute leur ancienneté professionnelle**
- **l'indexation des salaires sur l'inflation.**